

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Rapport d'activités 2024

Xavier Grenié © CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière Bretagne - Pays de la Loire a pu mener de nombreuses actions grâce, notamment, au soutien financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire, des Départements des Côtes-d'Armor, d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, de l'État et de l'Europe.

2024 : soigner et reconstruire après les incendies et les tempêtes



Il en est de la forêt comme des crus viticoles : des années qui se suivent et ne se ressemblent pas. La soumission à des événements naturels induit une réponse priorisée, adaptée et active.

2022 a ainsi été l'année des grands incendies et 2023, celle de la tempête Ciarán. Ces catastrophes ont engendré un travail considérable pour les équipes de notre CRPF, ce que traduit ce compte-rendu d'activités.

Après les incendies, les agents du CRPF ont appuyé l'évacuation des bois brûlés dans de bonnes conditions et ont accompagné les propriétaires forestiers, de toutes tailles, notamment dans la constitution d'Associations syndicales libres (ASL). Les agents ont également agi pour favoriser la rédaction de documents de gestion durable concertés entre propriétaires, en intégrant le risque incendie. Toujours avec le soutien du CRPF, il a été recherché des sources de financement pour reconstituer les peuplements exploités. Les premières plantations sont en cours ou vont débiter au printemps 2025 sur les zones incendiées.

Après la tempête Ciarán - qui a mis à terre 600 000m³ de bois dans l'Ouest breton - les équipes du CRPF ont rencontré plus de 250 propriétaires sur le terrain en 2024 afin de les conseiller sur la valorisation des bois et la reconstitution des parcelles sinistrées.

2024 est aussi l'année où, dans la continuité de la loi « Incendie », le CRPF a recruté deux agents en Bretagne et Pays de la Loire, qui sont immédiatement entrés en action. Cette loi ayant abaissé le seuil d'appel des Plans simples de gestion de 25ha à 20ha, ils ont procédé à l'identification et à l'appel de 413 nouvelles propriétés concernées pour une surface de près de 10 000 ha. Ils ont également contribué à une meilleure prise en compte de la forêt privée dans les politiques de prévention et de défense contre les incendies en participant à de nombreuses concertations, analyses et travaux, et en organisant une tournée forestière fort instructive en Nouvelle-Aquitaine.

Pour autant, le CRPF n'a pas relâché ses efforts de recherche et développement. Les agents ont testé des techniques sylvicoles adaptatives, permettant de limiter la sensibilité des peuplements et ainsi de mieux prévenir les risques climatiques.

Anticiper et agir pour nous adapter à un contexte climatique devenu incertain constitue un axe majeur de notre action et le restera avec nos équipes mobilisées sur le sujet.

Guy de COURVILLE
Président du CNPF Bretagne - Pays de la Loire

Sommaire

- **Objectif 1** - Renforcer la mission de Service Public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées **3**
- **Objectif 2** - Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation **5**
- **Objectif 3** - Agir pour le développement économique des territoires et la filière forêt-bois **9**
- **Objectif 4** - Améliorer la performance de l'établissement : la vie du CRPF Bretagne - Pays de la Loire **11**
- **Objectif 5** - Développer la communication de l'établissement **12**

RENFORCER LA MISSION DE SERVICE PUBLIC DU CNPF, RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU CADRE ET DE L'AGRÉMENT DES DOCUMENTS GARANTISSANT LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PRIVÉES

DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

Des surfaces sous DGD en augmentation en 2024

Les principaux documents de gestion durable sont :

- le **Plan Simple de Gestion (PSG)**, obligatoire pour les forêts privées de plus de 20 ha, (voir ci-après abaissement du seuil de 25 à 20 ha en 2024), volontaire pour les forêts dont la surface est comprise entre 10 et 20 ha ;
- le **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS+)** qui concerne tous les autres cas.

Au cours de l'année 2024, le CRPF a :

- **agréé 193 PSG** couvrant une surface de **13 258 ha**, dont 4 658 ha au titre de l'article L122-7 du Code forestier qui intègre les réglementations visant les monuments historiques, les sites patrimoniaux, les sites classés et Natura 2000 ;
- enregistré **283 adhésions au CBPS** pour une surface de **1 946 ha**.

Fin 2024, près de 254 000 ha de forêts privées disposent d'un DGD en cours de validité en Bretagne et Pays de la Loire, dont 25 000 ha intégrés de façon volontaire. Ce chiffre est en constante augmentation.



Visite d'instruction d'un document de gestion durable en présence d'un propriétaire

Identification et appel des PSG nouveau seuil

Depuis la promulgation de la Loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie, le seuil d'exigibilité d'un Plan Simple de Gestion est fixé à 20 ha contre 25 ha précédemment. En conséquence, le CRPF a identifié 610 propriétés concernées par l'abaissement du seuil du PSG obligatoire à partir de 20 ha. Parmi elles, 197 présentent déjà un PSG en cours de validité pour une surface cumulée de 5 401 ha.

Les courriers d'appel des PSG nouveau seuil concernent **413 propriétés** pour une surface de **9 570 ha. Ils ont été adressés à la fin de l'année 2024** avec un délai maximum de dépôt du PSG fixé au 12 juillet 2026.

39 propriétaires forestiers, représentant une surface de 2 230 ha, ont bénéficié d'une visite conseil et d'un bilan à mi-parcours de l'exécution de leur plan simple de gestion. Réalisée par un technicien du CRPF, cette rencontre a pour objectif d'encourager la dynamisation de la gestion forestière ainsi que son adaptation au changement climatique.

Type DGD	Secteur géographique	2023 (au 31/12/2023)	2024 (au 31/12/2024)	Évolution (en ha)	Évolution (en %)
Sous PSG	Bretagne	89 763	90 084	321	+ 0,4%
	Pays de la Loire	145 156	147 386	2 230	+ 1,5%
	Bretagne + Pays de la Loire	234 919	237 470	2 551	+ 1,1%
Sous CBPS	Bretagne	9 557	10 761	1 204	+ 12,6%
	Pays de la Loire	4 781	5 510	729	+ 15,2%
	Bretagne + Pays de la Loire	14 337	16 271	1 934	+ 13,5%
Total		249 256	253 741	4 485	+ 1,8%

Évolution de la surface (en ha) des forêts privées dotées d'un DGD en cours de validité

Mise à jour du PSG type et de sa notice

Pour aider les rédacteurs de PSG, le CRPF a mis à jour son plan guide PSG et sa notice en y intégrant les évolutions liées aux nouveaux SRGS agréés en décembre 2023 et à la Loi incendie du 10 juillet 2023. Dorénavant, un unique document harmonisé est proposé pour les deux régions Bretagne et Pays et La Loire.

Pour en savoir plus : <https>

ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX SRGS

Les nouveaux Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) de Bretagne et des Pays de la Loire ont été approuvés par un arrêté du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire paru au Journal Officiel du 14 décembre 2023. Ils sont devenus applicables 4 mois après cette date : les PSG déposés au CRPF depuis le 15 avril 2024 doivent donc y être conformes.

Le déploiement des SRGS s'est accompagné d'une formation des techniciens instructeurs et des Conseillers de Centre du CRPF, d'une sensibilisation des gestionnaires forestiers rédacteurs ainsi que d'une communication auprès des propriétaires (*Parlons Forêts* n°13 de juin 2024).

RÉDACTION DES NOUVEAUX CBPS

Le Code forestier prévoit que les Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) soient actualisés dans les deux ans qui suivent l'approbation des SRGS. Le CRPF a donc rédigé en 2024 les projets de nouveaux CBPS, un par région administrative. S'ils intègrent certaines particularités régionales, ils reprennent toutefois une trame commune et harmonisée entre la Bretagne et les Pays de la Loire, avec un système de fiches présentant les principales actions à mener en fonction des types de peuplement.

Les nouveaux CBPS devraient être approuvés en 2025.

PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS DANS LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE

En Pays de la Loire, une plateforme cartographique consultable sur le site du CRPF permet d'identifier les enjeux paysagers et environnementaux présents dans une forêt afin d'en tenir compte dans les DGD. Elle regroupe des couches sur les données naturalistes (amphibiens et oiseaux patrimoniaux), les forêts anciennes et les zonages. Chaque zonage renvoie

vers une fiche qui détaille les spécificités et les enjeux du site ainsi que ses implications réglementaires et techniques.

Lien vers la plateforme : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/se-former-s-informer/les-fiches-et-guides-techniques/plateforme-cartographique-foret-biodiversite>

ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Formations à la démarche Brossier - Pallu pour améliorer l'équilibre forêt gibier

En Sarthe, Fransylva et la Fédération départementale des chasseurs, accompagnés par le CNPF et la DDT, ont lancé un projet commun afin d'objectiver la pression exercée par le gibier sur les parcelles en renouvellement forestier. Après une réunion de concertation à Yvré-le-Polin (72), Pierre BROSSIER (CNPF) et Jacky PALLU (ADCGG22) ont animé deux journées en novembre 2024, regroupant une quarantaine de propriétaires, locataires de chasse, chasseurs, techniciens DDT et FDC. Celles-ci ont été l'occasion pour les participants de s'exercer aux inventaires simplifiés de dégâts de gibier et d'échanger sur les pratiques favorables à l'équilibre forêt-gibier. En 2025, il s'agira d'identifier et de quantifier les dégâts de gibier dans une unité de gestion cynégétique qui concerne 60 propriétaires forestiers et 600 ha de forêts.

Mise en place de sites pilotes en Bretagne et Pays de la Loire

Après la Forêt de Duault (22) en 2023, la Forêt de Saffré (44) et le Massif d'Hermet (53) ont reçu cette année la labellisation « **Site Pilote - Équilibre Forêt-Gibier** » dans le cadre de la démarche Brossier - Pallu. L'objectif de la labellisation est de faire de ces territoires des sites d'expérimentations et d'innovations tant sylvicoles que cynégétiques, mais également des lieux d'échanges et de formation entre les chasseurs et les forestiers.



Inauguration du site pilote de Saffré (44) le 02 juillet 2024

CONFIRMER LE CNPF COMME RÉFÉRENT TECHNIQUE DE LA SYLVICULTURE DURABLE ET MULTIFONCTIONNELLE, AINSI QUE DE L'ADAPTATION DES FORÊTS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE LEUR CONTRIBUTION À SON ATTENUATION

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Études / Expérimentation

Réseau de placettes d'essai et de démonstration



Le réseau de placettes du CRPF comporte près de 230 références mesurées. Fin 2024, 134 dispositifs sont suivis dans le cadre du Référentiel Forestier Régional (RFR) breton, piloté par le CRPF et réunissant différents acteurs de la filière forestière. Une soixantaine d'essais ont fait l'objet de mesures en 2024.

En Pays de la Loire, on dénombre environ 87 placettes actives. Les résultats et enseignements de ces mesures sont régulièrement valorisés par la production de synthèses et de fiches techniques.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/presentation-des-reseaux-d-experimentation-forestiere-regionaux>



Franck Lebas © CNPF

Mesure de hauteur à la perche dans une placette du RFR à Saint-Méen-le-Grand (35)

Déploiement d'outils permettant la prise en compte du changement climatique en Pays de la Loire

Le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) des Pays de la Loire prévoit la prise en compte du changement climatique dans le renouvellement des forêts. Pour initier une démarche régionale en ce sens, le CRPF a travaillé à la remise en état des placettes expérimentales dans un objectif de mise en réseau régional, avec les acteurs de la forêt privée et publique. En parallèle, une étude sur le déploiement des guides des stations a permis d'identifier 5 secteurs prioritaires sur la région. Le secteur du Baugeois-Maine Blanc

est d'ores et déjà en cours d'étude pour être doté d'un guide fin 2025.

Groupes de travail « changement climatique » avec les partenaires de la filière en Bretagne

Sous l'impulsion de la Commission régionale de la forêt et du bois de Bretagne, le CRPF et l'ONF ont assuré l'animation de 2 groupes de travail sur l'adaptation des forêts bretonnes au changement climatique. Les participants à ces ateliers (propriétaires, gestionnaires, acteurs de l'environnement, usagers et institutionnels) ont débattu durant 3 réunions afin d'esquisser une feuille de route sur les actions à mettre en œuvre en Bretagne d'ici 3 à 5 ans.

Diffusion de l'innovation technique

Le CRPF a rédigé et publié plusieurs nouvelles fiches techniques en 2024 sur :

- **le Chêne rouge d'Amérique en Bretagne**, essence pouvant constituer une bonne alternative aux résineux sur certains terrains bretons et s'inscrivant bien dans un contexte de changement climatique.
Pour en savoir plus : https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/sites/bretagne-paysdelaloire/files/2024-11/Fiche_Chene-rouge-d-Amerique.2024_0.pdf ;
- **les peuplements mélangés**. Trois fiches présentent des conseils pratiques sur le choix des essences et l'implantation du mélange. Deux autres fiches résument des retours d'expériences selon l'objectif assigné initialement au mélange.
Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/reseaux-d-experimentation-et-etudes/les-peuplements-forestiers-melanges>.



INFORMATION - VULGARISATION - FORMATION AU BÉNÉFICE DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS ET DES PARTENAIRES

Appui technique individuel

Les techniciens CRPF réalisent ponctuellement des visites-conseil (à l'exclusion de tout acte relevant du secteur marchand) chez les propriétaires forestiers possédant ou s'engageant à établir un document de gestion durable.

Diagnostics en Pays de Loire

Depuis 2021, le CRPF, grâce à l'appui financier de la Région Pays de la Loire, accompagne les propriétaires et gestionnaires dans leurs projets de renouvellement ou de boisement. Ces diagnostics à l'échelle de la parcelle s'appuient sur l'application BioClimSol, sur les données de ClimEssences et sur les compétences des techniciens CRPF. A cela s'ajoutent un point réglementaire en fonction des zonages environnementaux existants et une information sur l'éligibilité du projet aux différentes aides financières mobilisables. En 2024, 273 ha ont été diagnostiqués chez 55 propriétaires. Cela s'ajoute aux 121 visites conseils réalisées par les techniciens et techniciennes sur l'ensemble de la région.

Traduction économique pour la Bretagne

Grâce au soutien financier de la Région Bretagne et des Départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine, les conseils personnalisés auprès des sylviculteurs bretons ont porté sur :

- 3 000 ha de forêts à entretenir et améliorer, contribuant à mobiliser potentiellement plus de 66 000 m³ de bois d'éclaircie ;
- 711 ha de terrains à boiser ou reboiser ;
- 699 ha de coupe de récolte générant près de 231 500 m³ de bois (impact tempête Ciarán compris).

Ce sont autant de travaux et de coupes orientés vers les professionnels de la filière.



Réunions de vulgarisation

En 2024, le CRPF Bretagne – Pays de la Loire a organisé et animé 23 réunions de vulgarisation, auxquelles ont participé près de 700 propriétaires. Ces rencontres

forestières gratuites visent à informer un large public de sylviculteurs sur la gestion durable des forêts et permettent aux propriétaires forestiers de se rencontrer, d'échanger leurs idées et de mieux connaître les acteurs de la filière forêt-bois.



Réunion de vulgarisation à destination des propriétaires forestiers le 31 mai 2024 à Maxent (35)

Formation des propriétaires forestiers (FOGEFOR)

En 2024, 7 cycles FOGFOR ont été organisés à l'échelle des deux régions : deux cycles de base à la gestion forestière, un mini-cycle de découverte et quatre cycles thématiques (rédiger son Plan simple de gestion (x2), biodiversité et changement climatique, outils numériques au service de la forêt).

Au total, le CRPF a organisé 35 journées de formation pour 171 stagiaires inscrits.

Relations avec les partenaires techniques de la filière

Réunions des gestionnaires

La rencontre annuelle entre les équipes du CRPF et les gestionnaires forestiers de Bretagne et Pays de la Loire s'est déroulée en septembre sur la thématique : « Les peuplements mélangés : installation et gestion », en écho au travail mené par le CRPF sur l'état des lieux des connaissances et des expérimentations de ces pratiques. Cette journée a également été l'occasion d'échanger sur les évolutions du SRGS et leurs implications. Une quinzaine de professionnels de la forêt ont répondu présents ainsi que 10 personnels techniques du CRPF.



Journée des gestionnaires le 30 septembre 2024 en Mayenne

Relations avec les groupes de progrès

Les CETEF sont des associations départementales de propriétaires forestiers dédiées à l'expérimentation et au développement sylvicole. Les différents CETEF disposent d'une convention de partenariat technique avec le CRPF et ont adhéré à la charte nationale des groupes de progrès sylvicoles.

En 2024, le CRPF a animé 11 réunions en lien avec les groupes de progrès pour près de 200 participants.

CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Participation aux travaux régionaux sur la DFCI

Après la validation du Plan interdépartemental de protection des forêts contre les incendies (PIPFCI) en Bretagne, le CRPF a participé, avec d'autres partenaires, aux réflexions sur la rédaction d'un cahier des charges régional catégorisant les pistes et accès forestiers. Cette nomenclature permettra de débloquer des crédits pour la création ou réfection d'ouvrages pour la DFCI. Le CRPF a également été consulté dans le cadre des travaux d'élaboration du futur Plan de massif DFCI de Paimpont-Brocéliande.

Le CRPF via son expertise, a pu accompagner l'agence bretonne de l'ONF pour identifier les secteurs et parcours prioritaires de patrouille en forêt privée dans le cadre de sa mission d'intérêt général DFCI (extension au Finistère en 2024).

En Pays de la Loire, le CRPF a participé aux groupes de travail dédiés à l'identification des massifs particulièrement exposés au risque incendie sur le

Maine et Loire, la Sarthe et la Vendée. Ces territoires seront concernés prochainement par des obligations légales de débroussaillage. Le CRPF a recruté en septembre un apprenti technicien pour une étude sur les massifs forestiers situés à l'est du Mans.

Tournée d'études sur la DFCI

Début 2024, le CRPF a organisé une tournée d'étude de deux jours en Nouvelle-Aquitaine. Divers acteurs de la DFCI de Bretagne et des Pays de la Loire ont pu échanger avec des territoires ayant une longue expérience des feux de forêts. Différentes formes de regroupement de propriétaires ont également été analysées (ASA, ASL...).



Discussions autour de la zone incendiée en Gironde lors de la tournée DFCI le 08 février 2024 en Nouvelle Aquitaine

Priorisation des linéaires boisés à débroussailler dans le cadre des OLD

Dans le Morbihan, le CRPF a poursuivi son travail initié en 2021 avec le Conseil départemental sur la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage (OLD) dans les bois, forêts et landes exposés au risque feux de forêt le long des voies ouvertes à la circulation publique. Un groupe de travail, piloté par la DDTM et regroupant plusieurs acteurs (DRAAF, ONF, CRPF, SDIS et CD56) a permis d'identifier et de cartographier des linéaires à débroussailler prioritairement en prenant en compte la sensibilité et la continuité de la végétation ainsi que les enjeux humains. Des cartes seront mises à disposition des gestionnaires de voirie.

Chantier test sur les OLD – Sainte-Hélène (56)

Le suivi du développement de la végétation après le débroussaillage réalisé en 2023 le long d'une voirie communale a permis de constater qu'il n'était pas nécessaire de passer après deux saisons de végétation (hauteur de la végétation inférieure à 80 cm).

Sensibilisation des élus du Morbihan sur la DFCI et les OLD

Le CRPF est intervenu à deux reprises pour sensibiliser les élus sur les enjeux DFCI. Organisés par la Fédération nationale des Communes forestières en partenariat avec différents acteurs (CoFor 56, DRAAF, DDTM, ONF, SDIS, CRPF), ces deux évènements ont permis de rassembler une centaine de participants.

Santé des forêts



La surveillance de la santé des forêts en France métropolitaine est assurée par un réseau de professionnels de la forêt issus de différents organismes (ONF, CNPF, DDT, gestionnaires...).

9 Correspondants - observateurs du CRPF Bretagne - Pays de la Loire font partie de ce réseau et participent activement au bilan annuel des faits marquants observés dans chaque région.



Notation DEPERIS par un correspondant observateur du DSF

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/le-cnpf-et-la-foret-privée/la-foret-regionale/sante-des-forets>

Animation du site Natura 2000 « Forêt de Paimpont »

En Bretagne, le CRPF a poursuivi l'animation du site Natura 2000 « Forêt de Paimpont ». Des travaux de restauration de lande sèche ont été menés avec l'aide de jeunes en Service National Universel. En 2024, de nombreuses évaluations des incidences Natura 2000 ont permis l'accueil de manifestations sportives tout en préservant les milieux et espèces.



Travaux de restauration de lande sèche par les jeunes du Service national universel le 07 mars 2024



ACTIONS POST-INCENDIES 2022

En Pays de la Loire

Les deux associations syndicales libres de gestion forestière (ASLGF) créées avec l'appui du CRPF après les incendies de 2022 sur les massifs de Baugé en Anjou (49) et Mulsanne, Téloché et Ruaudin (72) ont élaboré cette année leur programme de financement pour le renouvellement des massifs. Les travaux de préparation de sol ont débuté afin de pouvoir reboiser les parcelles sinistrées début 2025. Sur les 2 massifs, le Pin maritime restera l'essence principale mais des mélanges sont prévus avec du Chêne pubescent, Chêne chevelu, Cèdre, Robinier et quelques chênes sessiles. Les feuillus seront notamment installés le long des zones d'appui à la lutte identifiées avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

Le périmètre des ASLGF s'étendant au-delà des zones incendiées, le CRPF travaille également à l'organisation de chantiers groupés d'exploitation et de travaux sylvicoles sur ces zones.

En Bretagne

Les techniciens du CRPF ont apporté des conseils techniques sur la gestion et la reconstitution des parcelles boisées sinistrées par les incendies de 2022 dans les Monts d'Arrée (29) et le secteur de Campénéac (56). Ces parcelles commencent tout juste à être reconstituées.

TEMPÊTE CIARÁN

Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2023, la tempête Ciarán a touché l'ouest de la Bretagne et plus particulièrement le Finistère, occasionnant des dégâts importants avec l'équivalent d'une année de récolte bretonne de bois, soit environ 600 000 m³.

Les équipes du CRPF se sont fortement mobilisées pour conseiller les propriétaires sur la valorisation des bois et la reconstitution des parcelles sinistrées avec **plus de 250 visites conseils réalisées en 2024**.

Quelques chiffres sur l'instruction des demandes de coupes liées à la tempête :

- 84 demandes de coupes extraordinaires (propriétés avec PSG) pour 708 ha ;
- 7 demandes de coupes d'urgence pour 53 ha ;
- 82 CBPS enregistrés en lien avec la tempête pour 506 ha.



Dégâts causés par la tempête Ciarán dans un peuplement résineux (29)

ANIMATION TERRITORIALE

Stratégies Locales de Développement Forestier

En 2024, en Pays de la Loire, quatre territoires engagés dans des chartes forestières ont poursuivi leur démarche :

- les communautés de communes du Pays de Pouzauges en Vendée et de l'Orée de Bercé Belinois en Sarthe ont renouvelé leur engagement après six ans d'animation,
- la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire a poursuivi son premier cycle d'animation,
- la communauté d'agglomération Cap Atlantique, en Loire-Atlantique a pu lancer la phase d'animation.

L'année 2024 a été riche en travaux de diagnostic et d'élaboration de nouvelles chartes forestières et bocagères, avec :

- en Sarthe, le PETR Pays Vallée du Loir (regroupant 3 EPCI), et l'EPCI Sud Est du Pays Manceau ;
- en Maine-et-Loire, l'EPCI Baugeois Vallée ;
- en Loire-Atlantique, l'EPCI Erdre et Gesvres.

Le CRPF a accompagné l'émergence de ces démarches, techniquement et méthodologiquement, en partenariat avec Fibois. Les divers ateliers de concertation mis en place dans chacun de ces territoires ont suscité un grand intérêt de la part des acteurs et des citoyens (20 à 40 participants par atelier).

D'autres territoires, hors charte forestière « officielle », font vivre des démarches intégrant forêt, bois, bocage et arbre en ville, à des degrés de structuration variables, comme c'est le cas de Nantes métropole.

Appel à manifestation d'intérêt « Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts » porté par la Destination Brocéliande

Ce projet, dans lequel le CRPF est impliqué, vise à créer les conditions d'une conciliation des multiples usages et valeurs de la forêt de Paimpont-Brocéliande. A l'issue des concertations (42 acteurs du massif, citoyens...), 4 axes de travail pour l'élaboration d'un futur plan d'actions se dégagent : « Se connaître », « Faire connaître », « Quel tourisme pour Brocéliande ? », « Accueil du public ».

Démarches « Forêt, Bois et Territoires » : participation aux COPIL et contribution aux actions « amont »

En lien avec Fibois Bretagne, le CRPF a participé aux démarches « Forêt, Bois et Territoires » en cours, notamment sur le Pays de Brest (29), la communauté d'agglomération Quimper Bretagne occidentale (29) et le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne (56). Les actions menées concernent la valorisation des bois en circuits courts, la formation et le regroupement des propriétaires...

APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Instruction des dossiers BFB et dématérialisation du dépôt

Breizh Forêt Bois

Mis en place depuis plusieurs années par la Région Bretagne,

le dispositif Breizh Forêt Bois propose des aides au boisement, à la transformation, à l'amélioration de peuplements et à la création de desserte forestière (routes forestières, pistes et places de dépôt).

Le CRPF est en charge de l'instruction des dossiers. Deux personnels dédiés réalisent l'instruction technique du dispositif et répondent aux questions des propriétaires et de leurs gestionnaires. Près de 200 visites ont été réalisées dans ce cadre en 2024 et 35 dossiers ont été examinés par le Comité Technique en vue de l'attribution d'une aide. La Région Bretagne a développé un service en ligne afin que les porteurs de projet puissent déposer leurs dossiers par voie dématérialisée. Le dispositif est maintenant parfaitement opérationnel.

Pour aller plus loin : <https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/breizh-foret-bois/>

PROJETS LABEL BAS CARBONE



En Bretagne et Pays de la Loire, 8 projets ont été labélisés par l'intermédiaire de C+For en 2024, pour une surface de 91 ha et un volume potentiel de CO² stocké sur 30 ans estimé à 21 000 tonnes. Le CRPF a participé à la promotion du Label par l'accompagnement de l'ASLGF des forêts de Baugé en Anjou pour son appel d'offres pour le renouvellement du massif incendié (même démarche en 2023 pour l'ASL des bois du circuit de la Sarthe).

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'appui aux collectivités pour l'élaboration des documents d'urbanisme s'est poursuivi en 2024 : le CRPF a ainsi rendu un avis sur 26 projets de Plan local d'urbanisme (PLU(i)) et 1 projet de Schéma de cohérence territoriale (SCoT). De plus, dans le cadre des porteurs à connaissance, le CRPF a fourni des données forestières et diffusé ses fiches « Sylviculture et urbanisme » à 25 territoires.

Pour en savoir plus : <https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/nos-actions/environnement-biodiversite-etpaysages/urbanisme>



Route forestière empierrée à profil incliné

Louis Chudant © CNPF

OBJECTIF 4

AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ÉTABLISSEMENT VIE DU CRPF BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Départs :

Jean BRIANTAIS, apprenti basé à St-Melaine-sur-Aubance ;

Pauline GIRARD, technicienne chargée de mission basé à Allonnes ;

Edouard RABILLARD, technicien chargé de mission basé à St-Melaine-sur-Aubance.

Arrivées :

Gaëlle ABRAHAM ingénieure en charge du développement forestier et de l'expérimentation en Bretagne, basée à Rennes ;

Paul JANVIER, technicien chargé de mission basé à Quimper pour le Finistère ;

Guillaume POUTHÉ, ingénieur chargé de mission environnement pour la Bretagne, basé à Rennes ;

Christopher RZEPECKI, apprenti basé à Allonnes ;

Louis SIMON, technicien chargé de mission basé à Vannes pour le Morbihan ;

Erwan ZARAGOZA, technicien chargé de mission basé à Allonnes.

Evolutions et mouvements internes :

Nicolas DUVAL, technicien forestier référent DFCI basé à Vannes pour la Bretagne ;

Arthur LIEBAULT, ingénieur forestier référent DFCI basé à St-Melaine-sur-Aubance pour les Pays de la Loire ;

Axel VIAUD, technicien de secteur basé à St-Herblain pour la Loire-Atlantique.

DES ÉLUS EN ACTION

Participation aux différentes commissions

Les élus professionnels du CRPF participent à de multiples commissions et instances telles que : Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage, sessions de Chambres d'Agriculture, Commissions des Sites, Commissions Régionales de la Forêt et du Bois, réunions des interprofessions, Commissions Plans Simples de Gestion et autres réunions thématiques... Ce travail considérable et cette

présence ont représenté plus de 94 jours sur l'année 2024 !

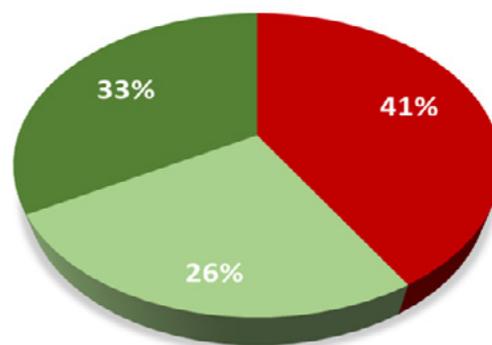


Les élus du CRPF Bretagne - Pays de la Loire à l'occasion du conseil d'installation de mars 2023

QUELQUES ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le budget 2024 du CRPF s'établit à près de 2 millions d'euros, dont 80 % de dépenses de personnel. Les ressources financières de l'établissement proviennent d'une dotation de l'État (41 %), d'une taxe sur le foncier forestier (26 %) et de ressources externes (collectivités territoriales, Europe ...) pour 33 %.

Financement du CRPF Bretagne - Pays de la Loire



■ Dotation Etat ■ Taxe foncier forestier ■ Recettes externes



OBJECTIF 5 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

LES OUTILS DE COMMUNICATION

Site internet

Le site internet bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr propose un large choix d'informations : fiches techniques, synthèses de travaux régionaux, actualités régionales de la filière forêt-bois, programme des formations et réunions, formulaires divers (plan guide du PSG, formulaire de demande de coupe...) ou encore contacts des professionnels. Ce site est régulièrement mis à jour.

En 2024, plus de **32 000 visites du site** sont comptabilisées.

Bulletin régional et la lettre électronique

Deux numéros de la revue régionale *Parlons Forêts en Bretagne-Pays de la Loire* ont été édités en 2024. Le numéro de juin était consacré aux nouveaux SRGS de Bretagne et des Pays de la Loire. Le numéro de décembre a permis de faire le point sur plusieurs actions mises en œuvre par le CRPF au cours de l'année. Cette revue est envoyée en version imprimée ou dématérialisée à **16 200 destinataires**, essentiellement des propriétaires forestiers. En parallèle, le CRPF a poursuivi la diffusion de sa lettre électronique « L@ Feuille de l'Ouest ». Destinée à relayer l'actualité forestière régionale ou nationale, elle est diffusée auprès de **5 400 abonnés** à raison de 4 numéros par an.



Vêtements siglés

Afin d'augmenter la visibilité du CNPF et de ses agents, l'équipe technique et administrative s'est vue dotée d'une gamme complète de vêtements siglés en 2024.

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS

Le CRPF est toujours actif dans les médias régionaux et locaux. Une quinzaine d'articles de journaux sont parus en 2024 sur des sujets très divers comme les PSG concertés, les chartes forestières de territoire ou l'équilibre forêt-gibier.

SENSIBILISATION GRAND PUBLIC



Forum de l'Arbre, de la forêt et du bois de Saint-Brieuc le 15 novembre 2024

Le CRPF Bretagne – Pays de la Loire s'est investi en 2024 dans plusieurs événements à destination du grand public, notamment au travers :

- de l'animation de journées « La forêt s'invite à l'école » à destination des scolaires ;
- de la participation au « Forum de l'arbre, de la forêt et du bois » de Saint-Brieuc, au « Carrefour international du bois » à Nantes (44) et à la journée « Timber Breizh » à Loudéac (22) ;
- d'interventions lors de conférences ou de tables rondes.

Autant d'occasions de promouvoir et d'expliquer la gestion forestière durable et multifonctionnelle !